



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° CP-2015-3-9-5

Service consulté

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Résumé : Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, le Conseil Général , en complément de son soutien à la pratique pour le plus grand nombre, octroie également des moyens pour les clubs de haut niveau. Le présent rapport a pour objet de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2015 dans le cadre du soutien au sport de haut niveau.

□

Cinq clubs sont concernés : les SR Colmat Football (63 000 €), le Mulhouse Handball Sud Alsace (79 000 €), l'ASPTT Mulhouse Volley (110 000 €), le FCM Basket (38 000 €) et le Mulhouse Olympic Natation (30 000 €). S'ajoute enfin une aide complémentaire de 1 000 € pour les comités départementaux de basket et de handball pour l'achat de ballons à offrir aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs.

□

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 321 000 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2015 rapport N° CG 2015-2-9-1 du 19 février 2015, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 334 730 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2015 pour un engagement total de **321 000 €** en dépenses de fonctionnement et qui concerne les clubs de haut niveau, dont ceux organisant des Mercredis Sportifs.

Il s'agit des clubs suivants :

➤ SR Colmar Football	63 000 €
➤ MHSA Mulhouse Handball Sud Alsace	79 000 €
➤ ASPTT Mulhouse Volley Féminin	110 000 €
➤ FC Mulhouse Basket	38 000 €
➤ MON Mulhouse Olympic Natation	30 000 €
➤ Comité Départemental de Handball	500 €

➤ Comité Départemental de Basket

500 €
TOTAL 321 000 €

Globalement, l'enveloppe affectée au sport de haut niveau est légèrement en baisse par rapport à 2014 (334 000 €).

Un changement significatif concerne le Basket avec la montée du FCM Basket en N1 et le maintien du KABCA (Kaysersberg Ammerschwihr Basket) en N2. Selon nos règles, le FCM Basket, club du plus haut niveau départemental, devient donc le seul organisateur des Mercredis du Basket. Le KABCA sort de la rubrique « Haut Niveau » et intègre la rubrique « Aides aux clubs », qui soutient les déplacements en Championnats de France, les Jeunes Licenciés Sportifs, l'aide à la formation des cadres et l'aide à l'entraînement.

A noter la hausse de la subvention du FCM Basket, qui passe de 22 000 € à 38 000 € (dont 17 500 € pour les Mercredis Sportifs), du fait de sa montée dans la hiérarchie sportive.

Les autres montants de subvention sont inchangés par rapport à 2014.

Le Mulhouse Olympic Natation avait bénéficié en 2014 d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 10 000 € suite à l'engagement du nageur de haut niveau Yannick AGNEL dans le club. Sa subvention avait ainsi été portée à 40 000 €. La reconduction de cette subvention complémentaire n'est pas prévue en 2015.

Ces clubs de haut niveau bénéficient d'un partenariat spécifique avec le Conseil Général sous la forme d'une convention annuelle rassemblant toutes les subventions auxquelles le club a droit en fonction des critères en vigueur.

Il vous est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention forfaitaire qui intègre l'ensemble des aides concernant l'organisation des Mercredis Sportifs du Conseil Général, la subvention pour les déplacements en Championnats de France, la qualification à la Coupe d'Europe de Volley pour l'ASPTT Mulhouse, la subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS), l'aide à l'entraînement et l'aide au diplôme national.

La liste des clubs de haut niveau évolue d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs seniors et jeunes et le montant de la subvention départementale est déterminé en fonction de la situation dans la hiérarchie du championnat de France.

Ainsi pour la saison 2014/2015, les clubs haut-rhinois de haut niveau seniors et jeunes de sports collectifs évoluent dans les Championnats de France suivants :

CLUBS	DISCIPLINES	EQUIPE PREMIERE	EQUIPE JEUNES
SR COLMAR	FOOTBALL	National Masculin	U17
MHSA	HANDBALL	D2 Masculin	U18
ASPTT Mulhouse	VOLLEY-BALL	Ligue A féminine	cadettes et espoirs
ASPTT Mulhouse	VOLLEY-BALL	Coupe d'Europe	
FC MULHOUSE	BASKET-BALL	N1 Masculins	U15 et U17

Ces clubs sont également les organisateurs des Mercredis sportifs du Conseil Général (sauf le MON).

Les Mercredis Sportifs, une opération exemplaire du Conseil Général

Je rappelle qu'il s'agit d'opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes afin de créer un vivier de joueurs. Ces actions se déroulent sur une année scolaire.

Sont concernés les jeunes du club d'accueil ainsi que ceux des clubs des environs. Le Comité Départemental de la discipline se charge de la promotion de cette opération auprès des clubs mais aussi des collèges en liaison avec l'UNSS.

Un poster de chacune des équipes est réalisé par nos soins afin d'assurer la promotion de cette opération puis remis, après dédicace, aux jeunes participants, à l'issue de chaque séance. Des ballons ou du matériel sportif sont offerts par le Conseil Général aux clubs d'accueil des Mercredis.

L'après-midi du mercredi est consacré à des ateliers et à des tournois dirigés par les sportifs de haut niveau et s'achève par une collation offerte aux participants par la commune ou le club d'accueil.

Depuis septembre 2014, un site Internet spécifique a été créé pour les Mercredis Sportifs. A chaque séance, un photographe du Département réalise un reportage qui est mis en ligne dès le lendemain. Grâce à une webkey remise à chaque jeune participant, celui-ci peut télécharger et partager les photos à volonté. Les premiers retours de cette opération sont très encourageants et confirment le succès de ces Mercredis au niveau des jeunes comme au niveau des clubs d'accueil.

En 2014, c'est au total la somme de 106 500 € qui a été engagée pour ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné plus de 1 300 jeunes autour de 4 disciplines : le football, le handball, le volley et le basket.

Pour valoriser le travail des clubs de haut niveau de sports collectifs dans le cadre des Mercredis, menés en partenariat direct avec le Conseil Général au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux, la valeur d'un Mercredi reste fixée à 3 500 €.

Pour 2015, la reconduction de ces Mercredis a été largement plébiscitée par les clubs organisateurs.

La somme de 96 000 € sur le total de 321 000 € est dédiée à cette opération du Conseil Général prise tant par les clubs que par les jeunes sportifs.

En ce qui concerne les ballons (ou matériel sportif) offerts par le Conseil Général aux clubs accueillant les Mercredis sportifs, il est procédé comme suit:

- Pour les Mercredis de Handball, une aide de 500 € est versée au Comité Départemental qui se charge de l'achat de kits de handball contenant des ballons, des plots, des chasubles et autres accessoires,
- De même, le Comité Départemental de Basket perçoit une aide de 500 € pour l'achat groupé de ballons,
- En ce qui concerne le Football, un filet de ballons acheté directement par le Conseil Général est offert aux clubs d'accueil,

- Enfin pour le Volley, une somme de 500 € est attribuée à l'ASPTT Mulhouse Volley qui se charge de l'achat des ballons.

L'enveloppe des Mercredis sera répartie entre les clubs pour l'organisation de 27 séances de Mercredis à savoir:

- SR Colmar : **42 000 €** (12 mercredis) sur une subvention globale de 63 000 €
- MHSA : **17 500 €** (5 mercredis) sur une subvention globale de 79 000 €
- ASPTT Volley: **17 500 €** (5 mercredis) sur une subvention globale de 110 000 €
- FCM Basket : **17 500 €** (5 mercredis) sur une subvention globale de 38 000 €
- ASPTT Mulhouse pour l'achat de ballons : **500 €**
- CD Basket pour l'achat de ballons **500 €**
- CD Handball pour l'achat de kits **500 €**

Soit **96 000 €** au total.

Les conventions avec les clubs de haut niveau vous sont proposées en annexe au rapport et intègrent l'organisation des Mercredis dans la subvention globale.

En conclusion, il vous est proposé

- d'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs de haut niveau :
 - **63 000 €** aux SR Colmar Football
 - **79 000 €** Mulhouse Handball Sud Alsace
 - **110 000 €** à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin
 - **38 000 €** au FC Mulhouse Basket
 - **30 000 €** au Mulhouse Olympic Natation
 - **500 €** au Comité départemental de Handball pour l'achat de kits
 - **500 €** au Comité départemental de Basket pour l'achat de ballons
- d'autoriser la reconduction en 2014/2015 des Mercredis de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, les SR Colmar Football, le Mulhouse Handball Sud Alsace, l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, et le FC Mulhouse Basket.
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au rapport avec les clubs : SR Colmar Football, Mulhouse Handball Sud Alsace, ASPTT Mulhouse Volley Féminin, FC Mulhouse Basket et Mulhouse Olympic Natation.

Je précise que ces dépenses seront imputées comme suit au Budget départemental 2015 :
programme E732, ligne 65-32-6574-25575-102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER